

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE CHATEAU RENAULT**

COMMUNE DE CROTELLES

PROCES VERBAL

Séance du JEUDI 10 MARS 2016

L'an deux mille seize

Le dix mars à 20 heures,

L'assemblée délibérante légalement convoquée le 26 février 2016 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Rudolff FOUCTEAU, Maire.

Sous la présidence de Monsieur FOUCTEAU Rudolff, Maire

Etaient présents : Mr NIBEAU Sébastien, Mr GERMAIN Cyril, Mr MESSON Rémi, Mr BALLUE Guillaume, Mr DESPRAS Franck, Mme BERTAULT Angèle, Mr LUWEZ Benoit

Etaient absents : Mme DURAND Nathalie, Mr MAHE Pascal, Mr CANTAUT Emmanuel, Mme FLECHIER Cécilia, Mme BERGER Véronique

Arrivé en cours de séance :

Mr MALAGA David, à 20h25, lors de l'examen du sujet concernant l'attribution des subventions 2016.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Angèle BERTAULT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 20 minutes, sous la présidence de Mr Rudolff FOUCTEAU, Maire, qui rappelle l'ordre du jour.

1: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04/02/2016

Monsieur FOUCTEAU propose l'approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal précédente, en date du 04 février 2016, dont chaque conseiller a été destinataire.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité ce dernier.

2: SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale,

Vu le budget communal,

Délibère et fixe la répartition des subventions aux diverses associations de la manière suivante :

Associations Communales

-Amicale du Magdelon	400€(à l'unanimité)
-APE Les P'tits Loups	200€(à l'unanimité)
-Le Bateau Livres	300€(à l'unanimité)
-Gymnastique	200€(à l'unanimité)
-Association de pêche	200€(à l'unanimité)

Coopérative scolaire 1 000€(à l'unanimité)

Associations Hors Commune

-Assiette Eco	250€(à l'unanimité)
-Secours Populaire	100€(à l'unanimité)

Cette somme d'un montant total de 2 650.00€ sera affectée au compte 6574

3: SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES APE

Dans le cadre de l'organisation d'un loto, l'Association des parents d'élèves sollicite la municipalité pour des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€, pour financer l'achat d'un lot enfant.

D'autre part, comme l'année précédente, la municipalité accorde, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 200€ permettant le financement des musiciens présents lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Cette somme globale de 350€ sera imputée au compte 6574.

4: SUBVENTION CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 200.00€.

Cette somme sera inscrite au compte 657362 du budget primitif 2016.

5: SUBVENTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose, de manière exceptionnelle, d'affecter une partie de l'excédent du budget assainissement vers le budget communal sur l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle que le versement du résultat excédentaire cumulé de la section d'exploitation du budget d'un SPIC (service public industriel et commercial) au profit de la collectivité de rattachement est autorisé sous réserve que soient remplies 3 conditions cumulatives :

-l'excédent dégagé au sein du SPIC doit être exceptionnel et ne saurait résulter de la fixation d'un prix trop élevé, destiné à faire financer aux usagers du service les dépenses du budget général

-le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement

-le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation qui devraient être réalisées à court terme par le SPIC.

Considérant que les prix pratiqués sur le budget assainissement ne sont pas spécifiquement élevés et ne subiront pas de hausse à court terme,

Considérant que le besoin de financement sur la section investissement a été soldé,

Considérant que le reversement d'une partie de l'excédent dégagé n'est pas préjudiciable au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer la somme de 40 000€ du budget assainissement vers le budget principal.

Cette dépense sera inscrite au compte 672, sur le budget Assainissement.
Cette recette sera inscrite au compte 7551, sur le budget Commune

6: SUBVENTION DU BUDGET COMMUNAL VERS BUDGET EAU

Monsieur FOUCTEAU propose de verser une subvention de 15 000€ sur le budget de l'eau afin de financer le reste à charge du coût de l'Etude de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (l'Agence de l'eau subventionnant cette étude à hauteur de 80%).
Cette opération comptable permettrait d'éviter le recours à un emprunt et/ou une augmentation importante du prix de l'eau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser au Budget de l'Eau une subvention d'un montant de 15 000.00€.

Cette dépense sera inscrite au compte 657634, sur le budget primitif de la Commune.
Cette recette sera inscrite au compte 774, sur le budget primitif de l'Eau.

7: ETUDE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

Dans le cadre de la consultation lancée le 07 janvier 2016, 4 offres ont été reçues et analysées par la société Franck Dupuet. La commission d'appel d'offres, réunie en sa séance du 22 février 2016 a retenu 3 candidats, convoqués en audition le 08 mars 2016.

Suite à ces entretiens, et au rapport de la commission d'appel d'offres, Mr Foucteau indique qu'il est nécessaire de choisir l'entreprise qui sera en charge de réaliser l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

En effet, la connaissance du patrimoine est un outil indispensable à la mise en œuvre d'une gestion durable des services d'eau, permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures et d'atteindre un niveau de performance satisfaisant.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte à la majorité pour la société G2C INGENIERIE qui a présenté une offre d'un montant de 28 435.20€ HT.

8: PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

La loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 autorise la participation financière des employeurs publics aux garanties de protection sociale complémentaire souscrite par les agents. Ces garanties souscrites de manière individuelle et facultative permettent un maintien de salaire lors des incapacités de travail.

Monsieur Foucteau soumet cette démarche à l'assemblée délibérante. Dans l'attente de précision de certains éléments, ce sujet est reporté à la prochaine réunion de conseil municipal.

9: ARBITRAGE PROJETS D'INVESTISSEMENT (BP Commune 2016)

Après avoir répertorié différents projets et en prévision du vote du budget primitif 2016, Monsieur Foucteau expose les capacités financières d'investissement de la commune.

Outre les travaux étant déjà engagés, Monsieur le Maire demande aux membres présents d'établir des priorités de réalisation.

Cette démarche a pour objectif d'établir une ligne directrice pour l'exercice comptable 2016.

10: TRAVAUX ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le bilan des travaux réalisés dernièrement dans le bâtiment « Accueil périscolaire » est très positif. L'achat de nouveau mobilier et les travaux de peinture, réalisés par le service technique municipal, permet d'offrir un cadre plus accueillant aux enfants.

Pour finaliser cette démarche, Mme BERTAULT Angèle propose de remplacer les rideaux usagés par la pose de visuels adhésifs micros perforés imprimés. Suite aux devis présentés, l'assemblée délibérante se positionne en faveur de ce système.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Foucteau indique qu'il reçoit actuellement des aménageurs s'intéressant à la parcelle cadastrée ZE N°34 (la Bourgeoisie) pour un éventuel projet d'urbanisme.

- Monsieur Foucteau indique que la commission voirie/réseaux est actuellement à la recherche de solutions suite aux derniers évènements climatiques, pour améliorer les situations constatées.

RÉCAPITULATIF DE LA SÉANCE

- 1) **AFFAIRES GÉNÉRALES**: approbation PV du 04/02/2016
- 2) **FINANCES**: subventions 2016
- 3) **FINANCES**: subvention exceptionnelle APE
- 4) **FINANCES**: subvention CCAS 2016
- 5) **FINANCES**: subvention du budget Assainissement vers le budget principal
- 6) **FINANCES**: subvention du budget communal vers le budget de l'eau
- 7) **FINANCES**: choix du prestataire pour l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable
- 8) **FINANCES**: protection sociale complémentaire
- 9) **FINANCES**: arbitrage des projets d'investissement sur le budget communal
- 10) **FINANCES**: travaux accueil périscolaire

La séance est levée à 23 heures